

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mai 2015

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 348 (Rect)

présenté par  
M. Plisson

-----

**ARTICLE 14**

I. – Supprimer l’alinéa 2.

II. – En conséquence, substituer à l’alinéa 7 les trois alinéas suivants :

« I *bis* A. – Le titre III du livre I<sup>er</sup> de la troisième partie du code des transports est ainsi modifié :« 1° Le chapitre unique devient le chapitre I<sup>er</sup> et son intitulé est ainsi rédigé : « Les services privés de transport » ;

« 2° Il est ajouté un chapitre II ainsi rédigé : ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.